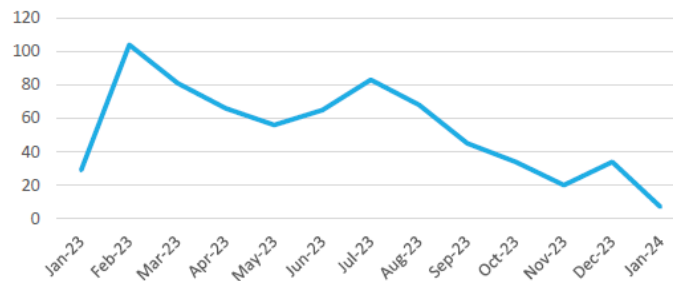


# Programme de demande d'aide (DA) de l'ASFC

Conformément à l'article 101 de la *Loi sur les douanes*, le programme de DA autorise les agents des services frontaliers de l'ASFC à retenir des expéditions, notamment des produits de contrefaçon présumés. Lancé en 2015, le programme aide à la rétention des produits de contrefaçon et piratés présumés aux points d'entrée officiels, donnant aux titulaires de droits le pouvoir de prendre des mesures. Les produits contrefaits sont extrêmement préjudiciables aux entreprises et aux consommateurs du Canada.

Le programme de DA s'est avéré un outil efficace pour permettre aux titulaires de droits de PI d'empêcher que des produits de contrefaçon entrent dans la filière commerciale canadienne, avec plus de 480 titulaires de droits qui participent au programme. **Toutefois, il y a eu une baisse alarmante des interceptions par le programme de DA à partir de l'été 2023, ce qui a permis à des groupes criminels organisés de se développer, avec pour conséquence des effets négatifs sur l'économie et les consommateurs canadiens.**

Interceptions DA de l'ASFC (janv. 2023 à janv. 2024)\*



\*Données fournies par l'ASFC

Le Canada est le seul pays du G7 sur la liste des pays à surveiller de 2023 du représentant au commerce des États-Unis (USTR), ce qui nuit gravement à sa réputation dans le monde et à ses relations commerciales.



- Intercepte environ 600 expéditions par année
- L'ASFC retient les produits de contrefaçon
- L'USTR déclare que le Canada « ne tire pas encore pleinement profit des pouvoirs accordés d'office élargis » par le programme de DA



- Intercepte plus de 35 000 expéditions par année
- Le CBP saisit et détruit les produits de contrefaçon
- Le CBP a saisi plus de 23 millions de produits de contrefaçon en 2023, ce qui équivaut à plus de 2,41 milliards de dollars (USD) dans le prix de détail suggéré par le fabricant

## Liste des améliorations souhaitées pour rétablir et améliorer le programme de DA

- ✓ Réévaluer la formation et les procédures de l'ASFC qui empêchent les agents de procéder à des recherches/rétentions efficaces. Investir dans un plus grand nombre d'agents de l'ASFC pour qu'ils se concentrent sur le programme de DA, car la lutte contre la contrefaçon est un pilier essentiel de la Stratégie en matière de propriété intellectuelle du Canada et d'un plus grand investissement dans l'innovation.
- ✓ Modifier la *Loi sur les marques de commerce* pour inclure un article sur l'abandon ou le « consentement implicite » qui permet de récupérer de manière plus efficace et raisonnable sur le plan commercial une expédition retenue.
- ✓ Ajouter une disposition à la *Loi sur les marques de commerce* autorisant les tribunaux à adjuger des dommages-intérêts préétablis importants contre les contrefacteurs étant donné que les titulaires d'une marque de commerce ont parfois de la difficulté à quantifier la perte pécuniaire ou les dommages subis, et à en faire la preuve.

